

Compte-rendu des délibérations

Séance du 22 Mars 2021

L' an 2021 et le 22 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel lié à l'état d'urgence sanitaire, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, BEUTIER Fanny, CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, LESAULNIER Régine, PAILLARD Mickaëlle, SASSIER Sandrine, MM : AEBI Gérard, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, PEZARD Sébastien, ROULAND Michel

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BOURG Céline à M. PEZARD Sébastien, FLOCTEL Séverine à Mme BESSÉ Marie-Françoise, LEFEVRE Pascaline à Mme PAILLARD Mickaëlle, LEGRAS Mélodie à Mme LESAULNIER Régine, MM : BERG Alain à M. AEBI Gérard, RENAULT Jean-Michel à Mme PAILLARD Mickaëlle

Excusé : M. CHOPIN Yannick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

Date de la convocation : 16/03/2021

Date d'affichage : 16/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : **23/03/2021**

et publication ou notification

du : **29/03/2021**

A été nommé secrétaire : M. DUTERTRE Bastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf les délibérations liées à :

- l'approbation des comptes de gestion 2020 du budget général et des budgets annexes,
- l'adoption des comptes administratifs 2020 du budget général et des budgets annexes,
- l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget général,
- l'adoption du budget primitif 2021 du budget général,

qui ont été adoptées, à la majorité, avec 5 abstentions de M. BERG, M. AEBI, M. RENAULT, Mme PAILLARD et Mme LEFEVRE.

Monsieur le Maire sollicite et obtient l'accord du conseil municipal **pour ajouter**, à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Boutique éphémère - Modalités de mise à disposition de la boutique sis 12 place des Halles,
- Programme "Petites Villes de Demain" - Convention avec l'Etat,
- Subvention auprès de la CCMA pour les vestiaires de foot,
- Subvention exceptionnelle - Concours meilleure apprentie.

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 22 février 2021 : pas d'objection sur le contenu.

I - GESTION FINANCIERE

- Approbation des comptes de gestion 2020 :

Les comptes de gestion 2020 **du budget général** et des budgets annexes **de Belle Etoile, La Noë et La Motte Goyer**, dressés par le comptable public ont été adoptés avec 5 abstentions.

- Adoption des comptes administratifs 2020 :

Le conseil municipal a approuvé, avec 5 abstentions, les comptes administratifs 2020 **du budget général** et des budgets annexes **de Belle Etoile, La Noë et La Motte Goyer** sous la présidence de Pascal CAILLAUD.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget général :

Le conseil municipal a décidé, avec 5 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement au **compte 1068** pour un montant de **599 266.14 €** et en section de fonctionnement au **compte 002** pour un montant de **509 975.43 €**.

- Adoptions des budgets primitifs 2021 :

- Le budget primitif 2021 a été adopté, avec 5 absententions, et s'équilibre en dépenses et recette, à hauteur de :

- à la somme de **3 605 270.53 euros** pour la section de fonctionnement,
- à la somme de **3 480 273.74 euros** pour la section d'investissement.

- Les budgets primitifs annexes ont été adoptés, à l'unanimité, comme suit :

⇒ Lotissement Belle Etoile :	
- fonctionnement	48 715.65 €
- investissement	72 937.78 €
⇒ Lotissement La Noë :	
- fonctionnement	89 539.50 €
- investissement	89 539.50 €
⇒ Lotissement La Motte Goyer :	
- fonctionnement	263 967.35 €
- investissement	274 720.76 €

- Taux d'imposition :

Les membres du conseil municipal ont fixé les taux d'imposition des 3 taxes directes locales 2021 à l'identique de 2020, soit :

TAXE	TAUX POUR 2021	Pour mémoire TAUX 2020
Taxe d'habitation	16.87 %	16,87 %
Taxe foncière (bâti)	31.10 %	31,10 %
Taxe foncière (non bâti)	56.64 %	56,64 %

- Demande de subventions :

Les membres du conseil municipal ont approuvé les demandes de subventions suivantes :

Projet	Organisme sollicité	Montant demandé
Réhabilitation du groupe scolaire	LEADER	40 000 €
Mobilier scolaire	Région	7 460 €
Vestiaires et tribunes	Région	75 000 €
Vestiaires et tribunes	CCMA	50 000 €

II - TRAVAUX-URBANISME

- Réhabilitation du groupe scolaire - Avenants avec Magma Architecture

Suite à un travail supplémentaire au contrat initial réalisé par Magma Architecture, notamment concernant le calcul du débit de bois afin de réaliser la charpente, l'ossature et le bardage de l'école ainsi que la réhabilitation de la devanture et de la salle de musique, les avenants suivants ont été validés :

- **Avenant 1 au lot MOE**

- Montant H.T. : **4 500.00 €**
- Montant T.T.C. : **5 400.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **3,69%**
- Montant du lot H.T. après l'avenant : **126 295.09 euros**
- Montant du lot T.T.C. après l'avenant : **151 554.08 euros**

- **Avenant 2 au lot MOE**

- Montant H.T. avenant 2 : **4 810.00 €**
- Montant T.T.C. avenant 2 : **5 772.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **7.64 %**
- Montant du lot H.T. après l'avenant 2 : **131 105.09 euros**
- Montant du lot T.T.C. après l'avenant 2 : **157 326.10 euros**

- Aménagement de la rue Pasteur - Attribution des marchés

Après avoir lancé une consultation pour les travaux d'aménagements de la rue Pasteur, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 22 mars 2021, a analysé les offres pour les **lots 1 et 2** et a proposé de retenir les entreprises suivantes, validées par les membres du conseil municipal :

Lots	Entreprises retenues	Montant H.T.
lot 1 - Terrassement/Voirie	CHAPRON	213 950.10 €
lot 2 - Signalisation/Traçade	TRACAGE SERVICES	26 875.00 €

- Candidature Cerema - Appel à Projet Partenaire

La commune de Villaines-la-Juhel a déposé sa candidature à l'appel à partenaires « **Le rural acteur de la transition, contribution aux ODD et aux CTE** » lancé par Notre Village, le Cerema et Le Grand secret du Lien afin de :

1. **solliciter l'accompagnement « Notre Village Terre d'Avenir »** pour la labellisation de la démarche locale d'Agenda 2030 en 7 phases. Pour cela, si la candidature est retenue, elle devra adhérer à l'Association Notre Village pour un montant forfaitaire de **1 684.80 €** pour la labellisation.
2. **solliciter l'accompagnement du Cerema** qui se déroulera sous forme de webinaires collectifs et d'ateliers individuels et d'un accompagnement « Résilience » (orienter au mieux la gestion anticipée adaptée et préventive face aux aléas climatiques et aux impacts imprévisibles du changement climatique). Pour cela, la commune s'acquittera d'une contribution financière de **1 500 € T.T.C.**
3. **d'opter pour un accompagnement individuel complémentaire gratuit par Le Grand secret du lien** visant à la construction d'une stratégie éducative engageant un volet « éducation de la transition écologique ».

Une convention de partenariat sera donc signée avec le Cerema.

III - AFFAIRES IMMOBILIERES

- Lotissement de la Motte Goyer - Vente du lot 7

Le conseil municipal a validé la vente du **lot n°7**, cadastré section **AC n° 961**, d'une contenance de **487 m²** au prix de **17 532 € T.T.C.** à M. et Mme RONCIN.

- Boutique éphémère - 12 place des Halles

Les modalités de mise à disposition de la boutique éphémère, sise 12 place des Halles, ont été validées par le conseil municipal qui a fixé le loyer à **200 €/mois charges comprises**, proratisé en fonction du temps d'occupation.

Le Conseil Municipal a également :

- Adopté le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit et autorisé Monsieur le Maire à prendre un arrêté détaillant les horaires et modalités de coupure.
- Fixé le montant du loyer pour la location d'un garage à "La Perrine" à **200 € T.T.C./an.**
- Renouvelé le contrat avec AMICIEL pour le logiciel "Malice" de la microcrèche pour un montant annuel de **495.21 € H.T.** avec effet **du 01 janvier 2021** pour une durée **d'un an**, renouvelable tacitement 2 fois maximum.

- Octroyé une subvention exceptionnelle de **170 €** dans le cadre d'une participation à un concours national "concours meilleur apprenti".
- Approuvé la convention d'adhésion "Petite Villes de Demain" avec l'Etat et validé la mise en place de comités technique et de projet.
- Modifié le tableau des emplois et des effectifs, **à compter du 01 juin 2021**, avec l'ajout d'un agent contractuel à temps complet dans le cadre de la labellisation "Petite Villes de Demain" **pour une durée d'1 an minimum et 6 ans maximum** et validé la création du poste qui en découle.
- Approuvé le procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCMA en date du 17/02/2021 qui fixe les attributions de compensation pour 2021 à **398 139.73 €** pour la commune.
- approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs avec l'ajout de la compétence facultative "**Mobilité**" **à compter du 01 juillet 2021**.

☐☐ DÉCISIONS DU MAIRE ☐☐

- **Sécurisation d'un arrêt pour les transports en commun :**

La commune a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre des amendes de polices en matière de sécurité routière, suite à l'installation d'un abribus et d'un abri à vélos rue Emile MARTINEAU, auparavant situé rue St Georges et validé le plan de financement qui en découle.

☐☐ INFORMATIONS ☐☐

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 19 avril 2021,**
- **le lundi 28 juin 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 26/03/2021
Le Maire
Daniel LENOIR